

Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010, qui s'appuie essentiellement sur les échanges mutuels de population active entre communes voisines, met en relief la structuration urbaine du territoire. En Auvergne, sept grandes aires urbaines structurent fortement l'espace régional. En relais trois moyennes aires et seize petites complètent ce maillage. L'Auvergne est une terre de contrastes. La part de la population vivant dans les territoires sous l'influence des villes est moins élevée qu'au niveau national. Cependant, la réalité urbaine y est marquée : deux tiers des Auvergnats vivent dans une grande aire urbaine. L'étalement des grandes aires urbaines auvergnates se poursuit au même rythme qu'au niveau national. Résultat de cette extension spatiale mais aussi de la densification des espaces déjà sous influence urbaine, la population de l'espace des grandes aires urbaines s'accroît en Auvergne de près de 108 000 habitants entre 1999 et 2008.

► Vincent Vallès, Insee Auvergne

► Le zonage en aires urbaines 2010

26 aires auvergnates maillent le territoire

Travailler en ville et habiter en périphérie plus ou moins lointaine : telle est la situation d'un nombre croissant de Français et d'Auvergnats. En Auvergne comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, on assiste en effet depuis trois décennies à une concentration des emplois dans certains pôles et à une augmentation continue des distances entre lieux d'habitat et lieux d'emploi. Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 identifie ces villes capables de polariser leur environnement par les emplois qu'elles proposent et établit les limites du périmètre sur lequel leur influence est dominante. Fondé sur une approche économique de la ville, il associe aux agglomérations de plus de 1 500 emplois, qui ne sont pas elles-mêmes sous l'influence d'une ville plus importante, une couronne regroupant les communes dont une proportion élevée de la population active (au moins 40 %)

travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Cette approche fonctionnelle du territoire permet d'apprécier l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques définies par la continuité du bâti. Suivant le nombre d'emplois présents sur le pôle, on distingue les grandes aires urbaines (*voir encadré*) des moyennes et des petites. Dans la délimitation 2010, on dénombre sur le territoire français 241 grandes aires urbaines, 131 moyennes aires et 420 petites aires. En Auvergne, 26 aires structurent l'espace dont sept grandes aires urbaines (Clermont-Ferrand, Vichy, Montluçon, Le Puy-en-Velay, Aurillac, Moulins, et Issoire) et trois moyennes (Thiers, Brioude et Saint-Flour). ▽

Clermont-Ferrand parmi les 20 plus grandes aires urbaines nationales

La grande aire urbaine de Clermont-Ferrand se situe en tête de la hiérarchie urbaine auvergnate. Au cœur

du Puy-de-Dôme, elle s'étend dans ses nouvelles délimitations, du nord au sud, d'Aigueperse à Coudes et d'ouest en est, d'Olby à Lezoux. Englobant 185 communes, elle recouvre 30 % de la superficie du Puy-de-Dôme soit 9 % de la superficie régionale. Avec 459 250 habitants, elle se classe au 19^e rang des grandes aires urbaines métropolitaines. Au sein de la région, elle occupe une place prépondérante puisque sa population est près de six fois plus importante que celle de l'aire vichyssoise qui la suit dans le classement régional. Un rapport d'une telle ampleur entre les deux aires les plus peuplées d'une région ne se retrouve qu'en Midi-Pyrénées, le poids démographique de l'aire toulousaine étant 10 fois supérieur à celui de l'aire tarbaise. En Aquitaine, Basse-Normandie, Rhône-Alpes, Bourgogne et Limousin ce rapport oscille entre 3 et 4. Dans toutes les autres régions métropolitaines il est inférieur à 2. ▽

En second niveau, cinq grandes aires urbaines de plus de 60 000 habitants

Avec celle de Clermont-Ferrand, l'armature urbaine auvergnate s'appuie sur cinq grandes aires urbaines qui jouent toutes un rôle de commandement local affirmé. De taille homogène, ces dernières sont regroupées entre les 100^e et 130^e places nationales. L'aire urbaine de Vichy, avec 82 400 habitants, prend la 105^e place. Montluçon avec 79 900 habitants occupe la 108^e position. Celles du Puy-en-Velay (73 400 habitants), d'Aurillac (65 200) et de Moulins (61 100) sont respectivement à la 114^e, 125^e et 130^e position. Grâce à son tissu de grandes aires urbaines l'Allier se singularise au niveau national. Avec l'Oise, c'est le seul département à disposer d'une structuration urbaine équilibrée autour de trois grandes aires urbaines de population équivalente.

Les 26 aires auvergnates

Type d'aire	Nom de l'aire	Nombre de communes de l'aire	Population de l'aire	Part de la population vivant dans le pôle	Densité de population de l'aire en hab./km ²	Nombre d'emplois de l'aire
Grandes aires	Clermont-Ferrand	185	459 250	57 %	190	199 454
	Vichy	37	82 361	79 %	138	30 811
	Montluçon	39	79 857	74 %	95	31 918
	Le Puy-en-Velay	50	73 381	52 %	91	31 448
	Aurillac	52	65 153	53 %	66	29 347
	Moulins	39	61 122	62 %	54	28 433
	Issoire	30	26 371	57 %	111	13 017
Moyennes aires	Thiers	7	18 233	77 %	120	8 828
	Brioude	16	13 849	53 %	53	6 669
	Saint-Flour	17	12 869	51 %	39	6 771
Petites aires	Ambert	9	11 240	67 %	48	4 662
	Brassac-les-Mines	6	10 172	100 %	196	3 375
	Commentry	3	7 954	96 %	174	3 492
	Sainte-Sigolène	2	7 898	100 %	137	3 528
	Yssingeaux	2	7 344	94 %	84	3 661
	Saint-Pourçain-sur-Sioule	3	6 051	84 %	107	3 578
	Gannat	1	5 868	100 %	159	2 626
	Saint-Éloy-les-Mines	3	5 823	100 %	118	2 424
	Mauriac	5	5 421	87 %	58	2 702
	Courpière	1	4 523	100 %	142	1 886
	Langeac	2	4 373	100 %	87	1 932
	Saint-Georges-de-Mons	3	4 240	94 %	65	2 779
	La Monnerie-le-Montel	2	3 864	100 %	169	1 599
	Varennes-sur-Allier	1	3 750	100 %	156	2 165
	Dompierre-sur-Besbre	1	3 216	100 %	70	1 982
	Lapalisse	1	3 175	100 %	96	1 731

Champ : aires centrées sur une ville auvergnate ; les 2 communes de la Nièvre (1 450 habitants) faisant partie de la grande aire urbaine de Moulins sont prises en compte dans ce tableau. En revanche les 15 communes auvergnates (25 456 habitants) faisant partie des aires de Saint-Étienne, Saint-Amand-Montrond, Digoïn et Bort-les-Orgues ne sont pas prises en compte.

Source : Insee, Recensement de la population 2008

Dans la hiérarchie régionale, l'écart entre ces cinq grandes aires urbaines et celle d'Issoire est conséquent. Moins peuplée, la grande aire urbaine d'Issoire (26 400 habitants) occupe le 214^e rang parmi les 241 grandes aires urbaines nationales. ▶

Un poids important des petites aires

En dehors de l'influence des sept grands pôles urbains, 19 moyens ou petits pôles offrant de 1 600 emplois (La Monnerie-le-Montel) à 8 400 emplois (Thiers) structurent l'espace régional. Ces pôles possèdent leur propre dynamique et proposent des emplois occupés en partie par des actifs résidant dans les communes environnan-

tes. Ces communes forment une couronne relativement étendue autour de Thiers, Saint-Flour, Brioude et Ambert qui sont au centre d'une aire de plus de 10 000 habitants. Autour des autres pôles, la couronne est bien plus réduite. Pour ceux situés à proximité d'une grande aire urbaine, elle se limite au mieux à une seule commune. En Auvergne plus de 7 % de la population et 8 % des emplois se concentrent dans les petits pôles ou dans leur couronne, soit deux points de plus que la moyenne nationale. Dans la hiérarchie urbaine auvergnate les petites aires prennent ainsi une place significative que l'on observe aussi dans sept autres régions :

Corse, Champagne-Ardenne, Aquitaine, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Bourgogne et Franche-Comté. ▶

Les communes auvergnates sont moins souvent multipolarisées

Au-delà des couronnes, certaines communes sont partagées entre les influences de plusieurs pôles. On distingue les communes multipolarisées des grandes aires urbaines qui sont sous les influences conjointes de plusieurs grands pôles urbains des autres communes multipolarisées par des pôles de plus petite taille. Les communes sous influence partagée de plusieurs pôles sont moins présentes en Auvergne.

Les aires d'influence des villes en Auvergne

Zonage en aires urbaines 2010

Espace des grandes aires urbaines

Grandes aires urbaines

- Grands pôles (plus de 10 000 emplois)
- Couronnes des grands pôles

Communes multipolarisées des grandes aires urbaines

Espace des autres aires

Moyennes aires

- Moyens pôles (5 000 à 10 000 emplois)
- Couronnes des moyens pôles

Petites aires

- Petits pôles (1 500 à 5 000 emplois)
- Couronnes des petits pôles

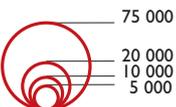
Autres communes multipolarisées

Communes isolées hors influence des pôles

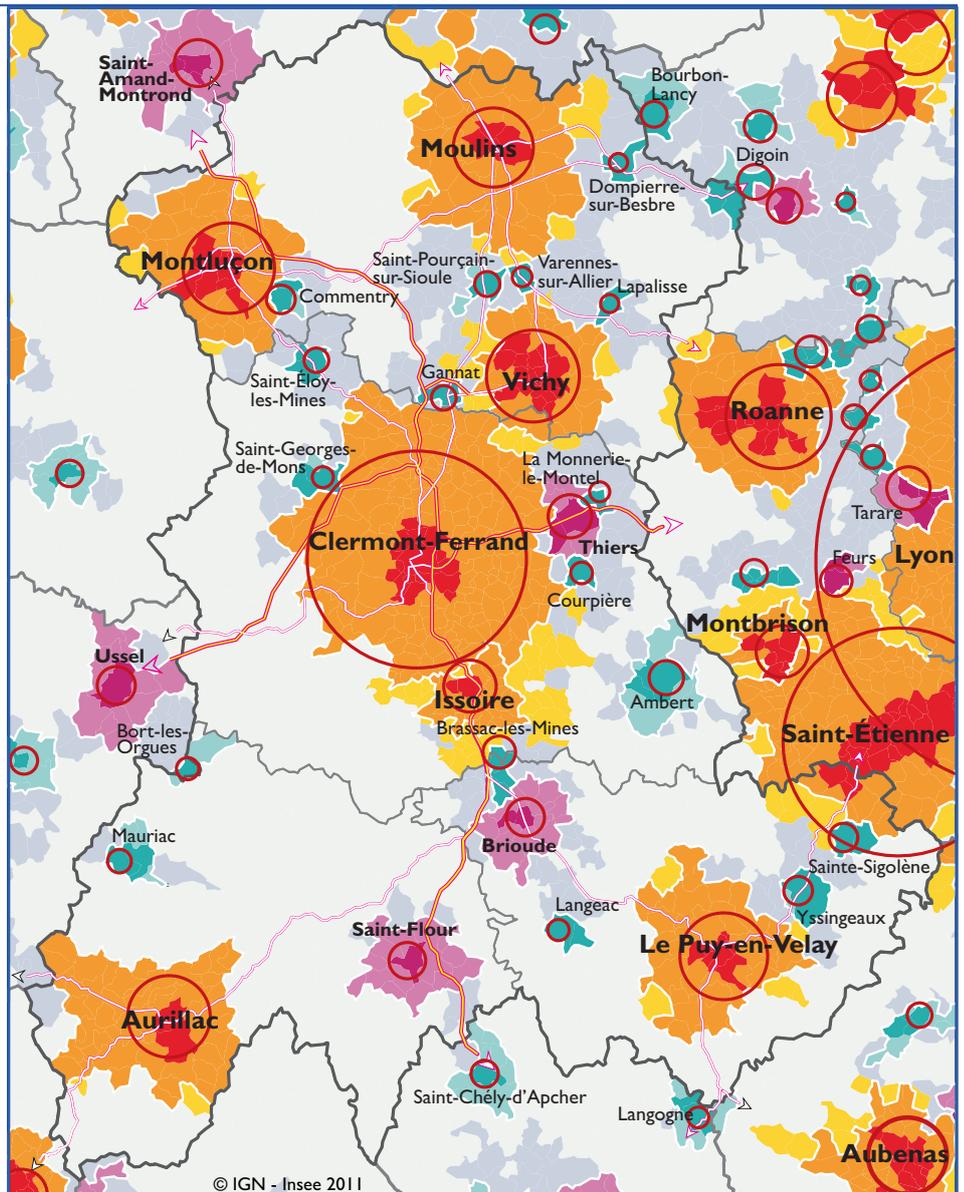
- Limite des départements
- Région Auvergne

Population de l'aire

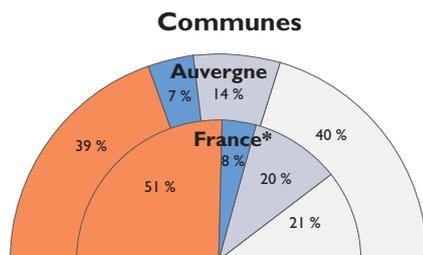
Nombre d'habitants en 2008



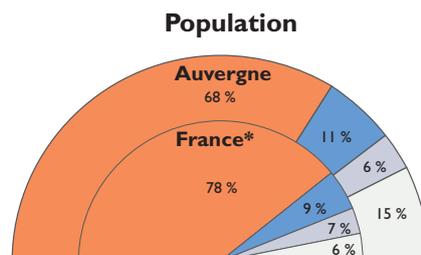
Source : Insee, Recensement de la population 2008



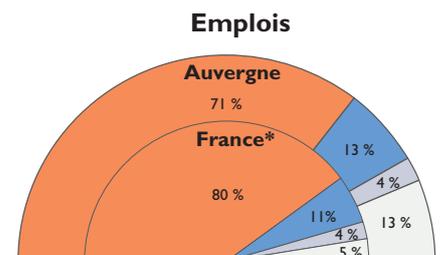
Répartition des communes, de la population et des emplois par catégorie d'espace



* France métropolitaine hors aire urbaine de Paris



* France métropolitaine hors aire urbaine de Paris



* France métropolitaine hors aire urbaine de Paris

Catégorie d'espace

- Espace des grandes aires urbaines
- Espace des autres aires
- Autres communes multipolarisées
- Communes isolées hors influence des pôles

Source : Insee, Recensement de la population 2008

La population dans les catégories du zonage en aires urbaines

	Auvergne			France métropolitaine hors aire urbaine de Paris		France	
	Population en 2008	Population en %	Densité de population (hab./km ²)	Population en %	Densité de population (hab./km ²)	Population en %	Densité de population (hab./km ²)
1 - Espace des grandes aires urbaines	911 756	67,9	110	78,3	168	82,6	204
Grandes aires urbaines	867 660	64,7	122	71,9	198	77,4	239
<i>Grands pôles urbains (au moins 10 000 emplois)</i>	519 423	38,7	655	52,3	646	59,2	819
<i>Couronnes des grands pôles urbains</i>	348 237	26,0	55	19,6	69	18,3	72
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	44 096	3,3	37	6,4	62	5,2	64
2 - Espace des autres aires	143 704	10,7	78	9,2	99	7,5	66
Moyennes aires	45 079	3,4	60	4,2	103	3,6	81
<i>Moyens pôles (de 5 000 à moins de 10 000 emplois)</i>	28 032	2,1	245	3,5	195	3,0	117
<i>Couronnes des moyens pôles</i>	17 047	1,3	27	0,7	30	0,5	30
Petites aires	98 625	7,3	91	5,0	96	4,0	57
<i>Petits pôles (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)</i>	90 606	6,8	115	4,7	127	3,7	64
<i>Couronnes des petits pôles</i>	8 019	0,6	27	0,3	22	0,3	22
3 - Autres communes multipolarisées	83 232	6,2	24	6,6	32	5,2	32
4 - Communes isolées hors influence des pôles	203 171	15,1	16	5,9	20	4,7	15
Ensemble	1 341 863	100,0	52	100,0	95	100,0	101
<i>dont ensemble des aires</i>	<i>1 011 364</i>	<i>75,4</i>	<i>113</i>	<i>81,1</i>	<i>178</i>	<i>85,0</i>	<i>194</i>

Source : Insee, recensement de la population de 2008.

En France métropolitaine, il y a quasiment autant de communes multipolarisées que de communes faisant partie d'une couronne.

En Auvergne, les communes multipolarisées sont deux fois moins nombreuses que celles des couronnes. Elles sont présentes là où le réseau des aires urbaines est dense, entre les aires de Clermont-Ferrand, Vichy, Issoire et Thiers ainsi que dans l'Allier entre les aires de Vichy, Moulins, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Varennes-sur-Allier, Lapalisse et Dompierre-sur-Besbre. Les communes multipolarisées assurent une cohésion territoriale entre ces différentes aires qui conservent néanmoins chacune leur au-

tonomie. Ainsi au cœur de la région, sur un axe Moulins-Brioude apparaît un espace continu dominé par une activité essentiellement urbaine. Il en est de même en Haute-Loire entre le Puy-en-Velay et Saint-Étienne. ▶

Une réalité urbaine qui contraste avec l'emprise des territoires hors influence des pôles

En Auvergne comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, la polarisation mise en évidence par le nouveau zonage en aire urbaine est marquée. En 2008, 1 011 400 Auvergnats vivent dans un pôle ou une couronne et 127 300 dans une commune multipolarisée. Les pôles

et l'espace sous leur influence regroupent 60 % des communes, 85 % des Auvergnats et 87 % des emplois. L'importance des territoires sous l'influence des villes est cependant moins prononcée qu'au niveau national. En France métropolitaine hors aire urbaine de Paris, les aires et les communes multipolarisées représentent 79 % des communes, rassemblent 94 % de la population et 95 % des emplois. Avec la Corse et le Limousin, l'Auvergne se classe parmi les trois régions où la part de la population vivant dans une commune isolée hors influence des pôles est la plus prononcée. ▶

Les grandes aires urbaines auvergnates s'étendent

Deux Auvergnats sur trois vivent dans une grande aire urbaine

L'étendue des territoires qui échappent à l'influence des grands pôles urbains, des moyens ou des petits ne doit pas occulter une réalité urbaine importante. En 2008, 65 % des Auvergnats vivent dans une grande aire urbaine. Ce

ratio est inférieur de 7 points à la moyenne des autres régions de province. Cet écart conséquent ne signifie pas pour autant une nette sous-représentation de ce type d'espace. Hors Île-de-France la moyenne métropolitaine est en effet tirée vers le haut par la forte urbanisation présente dans les trois régions les plus peuplées : Nord-Pas-de-Calais (88 % de la population

réside dans une grande aire urbaine), Provence-Alpes-Côte-d'Azur (88 %) et Rhône-Alpes (84 %). Hors ces trois régions, 66 % de la population de province réside dans une grande aire urbaine soit la même part que celle constatée en Auvergne. Dans les régions limitrophes Limousin et Bourgogne, 60 % de la population vit dans une grande aire urbaine. ▶

Une répartition plus équilibrée entre les grands pôles et leurs couronnes

L'Auvergne se démarque du niveau national par la façon dont se répartit sa population au sein des grandes aires urbaines. Les Auvergnats sont proportionnellement moins nombreux à vivre dans les grands pôles urbains, c'est-à-dire les espaces les plus densément peuplés et les plus urbanisés. Quatre Auvergnats sur dix résident dans un grand pôle urbain alors qu'ils sont plus de la moitié dans les autres régions métropolitaines. En revanche, signe d'une périurbanisation plus accentuée, les couronnes des grands pôles concentrent 26 % de la population auvergnate contre 20 % au plan national. À égalité avec la Bretagne, l'Auvergne est la région française où le poids démographique des couronnes des grands pôles urbains est le plus fort. Elle se place ainsi parmi les régions où au sein des grandes aires urbaines la population s'équilibre le mieux entre le pôle et sa couronne. En Auvergne, quatre habitants sur dix d'une grande aire urbaine résident dans la couronne contre moins de trois en métropole. ▶

L'étalement urbain progresse au même rythme qu'en France métropolitaine

L'étalement des grandes aires urbaines auvergnates se poursuit au même rythme qu'au niveau national. De 1999 à 2008, la superficie de l'espace des grandes aires urbaines (grandes aires urbaines et communes multipolarisées

des grandes aires urbaines) s'est étendue de 40 % en Auvergne, contre 39 % en France métropolitaine. Cette croissance spatiale ne doit pas être assimilée à l'augmentation des espaces réellement urbanisés (une large partie des communes des couronnes des grandes aires urbaines peut être non construite). Elle constitue cependant un indicateur de l'évolution de l'espace dont les populations sont attirées par les grandes villes pour leurs activités professionnelles. Selon cet indicateur, l'Auvergne se retrouve en milieu de classement des régions métropolitaines à égalité avec Rhône-Alpes (+ 41 %) mais devant le Limousin ou la Bourgogne (+ 30 %). ▶

Les deux tiers de la croissance démographique des grandes aires urbaines auvergnates sont liés à leur extension spatiale

En Auvergne, en 2008, on dénombre 107 900 habitants de plus qu'en 1999 dans l'espace des grandes aires urbaines. D'une part, la population s'est accrue de 35 400 personnes dans les limites de 1999 des grandes aires urbaines et de leurs communes multipolarisées. C'est l'illustration de la densification des territoires les plus urbains. D'autre part, 72 500 habitants ont été gagnés par l'extension géographique de l'espace des grandes aires urbaines, rendant ainsi compte de l'étalement urbain. Sur la période, en Auvergne, les deux tiers (67 %) de la croissance démographique de l'espace des grandes aires urbaines sont donc liés à l'extension territoriale et seulement un tiers à

sa densification. En France métropolitaine la contribution respective de ces deux effets sur le dynamisme démographique de l'espace des grandes aires urbaines est plus équilibrée : 56 % pour l'effet extension, 44 % pour l'effet densification. ▶

Clermont-Ferrand et Issoire : deux grandes aires urbaines qui s'étendent et se densifient

En Auvergne, l'expansion territoriale concerne toutes les grandes aires urbaines. Dans leur délimitation 2010, chacune s'est agrandie en intégrant des communes qui étaient en 1999 soit multipolarisées, soit isolées hors influence des pôles. La grande aire urbaine de Clermont-Ferrand se développe concentriquement en absorbant essentiellement des communes multipolarisées. Au nord, s'appuyant sur l'agglomération riomoise et ses 12 600 emplois qui est incluse dans sa couronne, elle étend son influence dominante sur des communes autrefois multipolarisées par Clermont-Ferrand et Vichy. Ce mouvement traduit une progression de l'influence clermontoise au détriment de la métropole vichyssoise. Il en est de même à l'est où la zone d'influence clermontoise entre directement en contact avec celle de Thiers en absorbant dans sa couronne le bassin de Lezoux. Au sud, la grande aire urbaine d'Issoire arrive à bloquer l'influence dominante de Clermont-Ferrand. Dans ce secteur, l'extension de la couronne clermontoise se limite au secteur de Champeix. Ailleurs, la progression de l'influence clermontoise se combine avec celle d'Issoire.

Variation de la population des grandes aires urbaines en Auvergne

Grandes aires urbaines	Population 2008 dans le périmètre 2010	Population 1999 dans le périmètre 1999	Variation de la population entre 1999 et 2008		
			totale	due à l'effet densification*	due à l'effet extension*
Clermont-Ferrand	459 250	405 461	53 789	+ 24 040	+ 29 749
Vichy	82 361	73 564	8 797	+ 1 102	+ 7 695
Montluçon	79 857	78 812	1 045	- 265	+ 1 310
Le Puy-en-Velay	73 381	62 653	10 728	+ 2 405	+ 8 323
Aurillac	65 153	58 270	6 883	+ 761	+ 6 122
Moulins	61 122	59 241	1 881	- 1 123	+ 3 004
Issoire	26 371	22 572	3 799	+ 1 775	+ 2 024
Communes auvergnates de l'aire stéphanoise	21 615	14 282	7 333	+ 2 516	+ 4 817

* « L'effet extension » est la croissance liée à l'évolution du périmètre de la grande aire urbaine, à population constante (celle de 1999). « L'effet densification » est la croissance de la population entre 1999 et 2008 à périmètre constant, celui de 2010.

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2008

Elle se traduit par une augmentation des communes multipolarisées par ces deux grands pôles urbains. Entre les délimitations de 1999 et 2010, la grande aire urbaine de Clermont-Ferrand a intégré 49 communes supplémentaires. Sa population a progressé de 53 800 habitants dont 56 % par extension et 44 % par densification. En Auvergne, la grande aire urbaine d'Issoire bénéficie également d'une telle dynamique démographique favorable cumulant extension et densification. ▶

Extension marquée des couronnes sauf à Montluçon et Moulins

Pour les autres grandes aires urbaines, la densification est plus mesurée et seule l'extension engendre une augmentation de population. Limitée au sud par l'influence clermontoise, la grande aire urbaine de Vichy s'est étendue au nord en direction de Varen-

nes-sur-Allier et Saint-Pourçain-sur-Sioule qu'elle borde désormais. Au cœur de leur département, les grandes aires urbaines d'Aurillac et du Puy-en-Velay progressent le long des grands axes de communication. Avec celle de Clermont-Ferrand, ces trois grandes aires urbaines auvergnates se distinguent au niveau national par une extension marquée de leur couronne. En revanche pour les grandes aires urbaines de Montluçon (+ cinq communes) et de Moulins (+ six communes), l'effet de l'extension spatiale sur la croissance démographique reste bien plus limité. Parallèlement les communes déjà intégrées dans ces aires urbaines en 1999 ont perdu de la population entre 1999 et 2008. Ainsi, globalement, sur cette période, la population est stable pour l'aire de Montluçon et en faible croissance pour celle de Moulins. En France, cette situation caractérise les grandes aires urbaines du quart

nord-est du territoire ainsi que celles plus proches de Roanne, Nevers et Châteauroux. ▶

L'influence stéphanoise plus prégnante

En 1999, la grande aire urbaine de Saint-Étienne s'étendait déjà sur le nord-est de la Haute-Loire ; elle se rapproche maintenant de celle du Puy-en-Velay, en absorbant trois communes et en rejoignant la petite aire de Sainte-Sigolène. Ainsi, dans la délimitation 2010, 10 communes auvergnates regroupant 21 600 habitants appartiennent à l'aire urbaine stéphanoise. Par ailleurs l'agglomération de Monistrol-sur-Loire (12 600 habitants et 4 200 emplois en 2008) n'a pu préserver son autonomie. Petit pôle en 1999, elle fait désormais partie intégrante des communes multipolarisées des grandes aires, préfigurant ainsi l'extension de la métropole stéphanoise sur le territoire auvergnat. ▶

► Le zonage en aires urbaines 2010 : la méthode

L'objectif du nouveau **zonage en aires urbaines de 2010** est d'obtenir une vision des aires d'influence des villes (au sens d'unités urbaines) sur le territoire. Ce nouveau zonage est basé sur les données du recensement de la population de 2008 et plus particulièrement sur celles relatives à l'emploi et aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail.

Défini une première fois à partir du recensement de la population de 1990, il avait été actualisé lors du recensement de 1999. La méthode consiste dans un premier temps à localiser les unités urbaines de plus de 1 500 emplois, qui sont qualifiées de pôles. Au sein des pôles, les **grands pôles urbains** (unités urbaines de plus de 10 000 emplois), les **moyens pôles** (unités urbaines de 5 000 à moins de 10 000 emplois) et les **petits pôles** (unités urbaines de 1 500 à moins de 5 000 emplois) sont différenciés.

La seconde étape consiste à délimiter les **couronnes des pôles**, c'est-à-dire les communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci selon un processus itératif.

Les aires sont définies en adjoignant à chaque pôle sa couronne. En fonction de la taille des pôles, on distingue les **grandes aires** urbaines associées aux grands pôles urbains, les **moyennes aires** et les **petites aires** associées respectivement aux moyens et petits pôles.

Enfin parmi les communes non présentes dans les aires, certaines sont attirées par plusieurs aires, de sorte que 40 % au moins des actifs résidents travaillent dans des aires, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Au sein de ces communes, appelées multipolarisées, on distingue les **communes multipolarisées des grandes aires urbaines**, dont 40 % au moins des actifs résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, et les **autres communes multipolarisées**.

Les communes restantes sont les **communes isolées hors influence des pôles**.

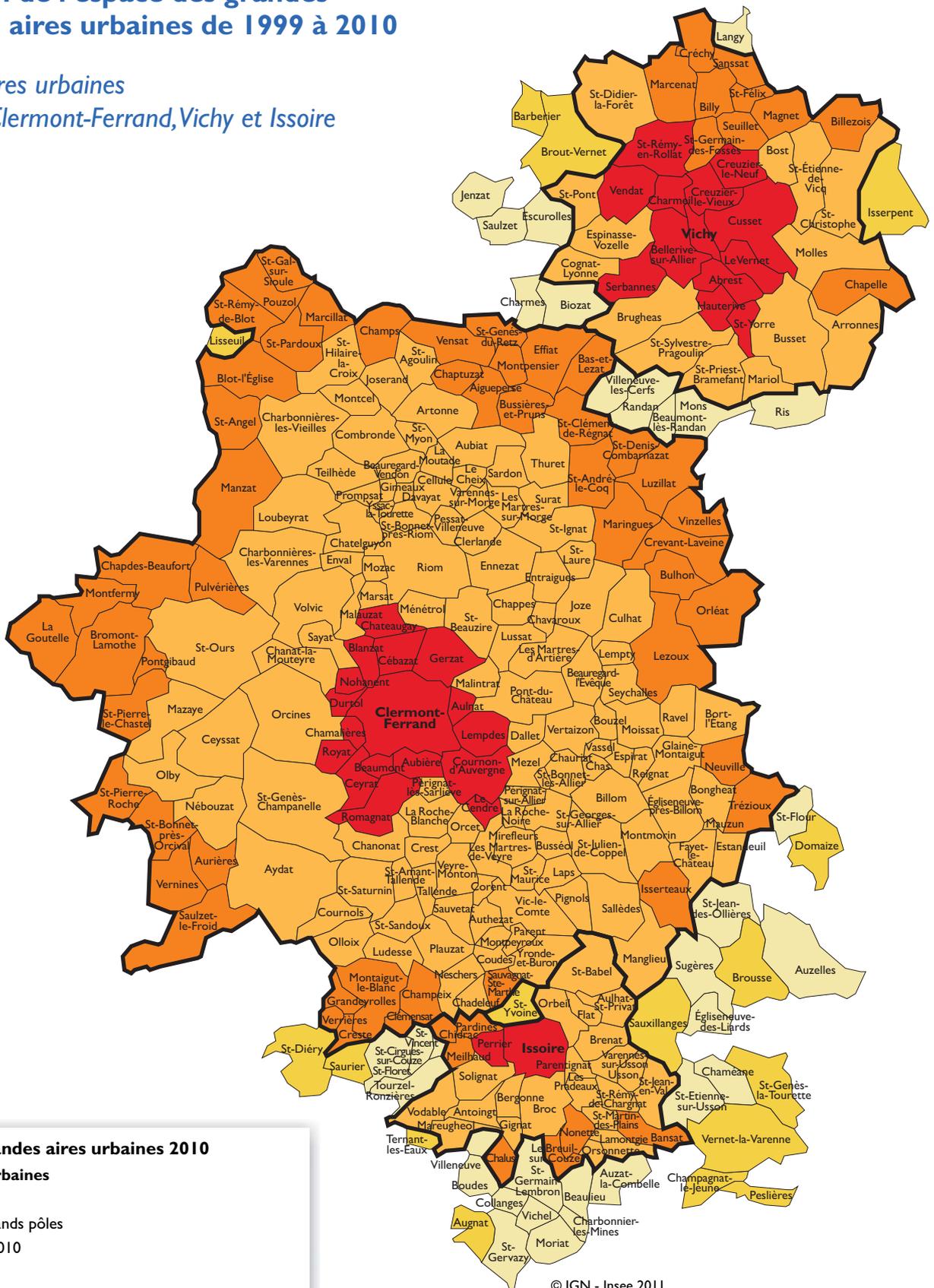
Au final, les communes sont regroupées en **quatre types d'espace** : espace des grandes aires urbaines ; espace des autres aires ; autres communes multipolarisées ; communes isolées hors influence des pôles.

► Pour en savoir plus

- ▶ « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 - 95 % de la population vit sous l'influence des villes », Insee Première n° 1374 - octobre 2011 ;
- ▶ « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 - Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines », Insee Première n° 1375 - octobre 2011 ;
- ▶ « Nouvelles unités urbaines auvergnates », Insee auvergne La Lettre n° 75 - août 2011.

► Extension de l'espace des grandes aires urbaines de 1999 à 2010

Grandes aires urbaines de Clermont-Ferrand, Vichy et Issoire



Espace des grandes aires urbaines 2010

Grandes aires urbaines

■ Grands pôles

■ Couronnes des grands pôles

■ En 1999 et 2010

■ Depuis 2010

Communes multipolarisées des grandes aires urbaines

■ En 1999 et 2010

■ Depuis 2010

— Limite de grande aire urbaine

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2008

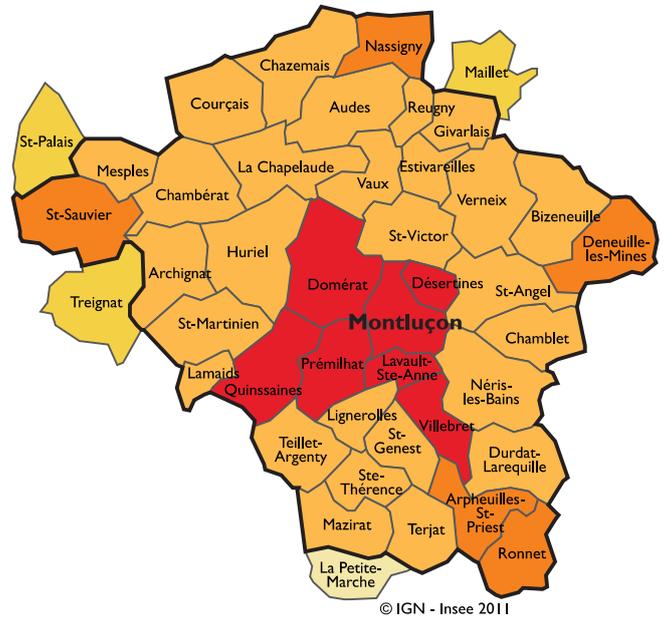
© IGN - Insee 2011

►► Extension de l'espace des grandes aires urbaines de 1999 à 2010

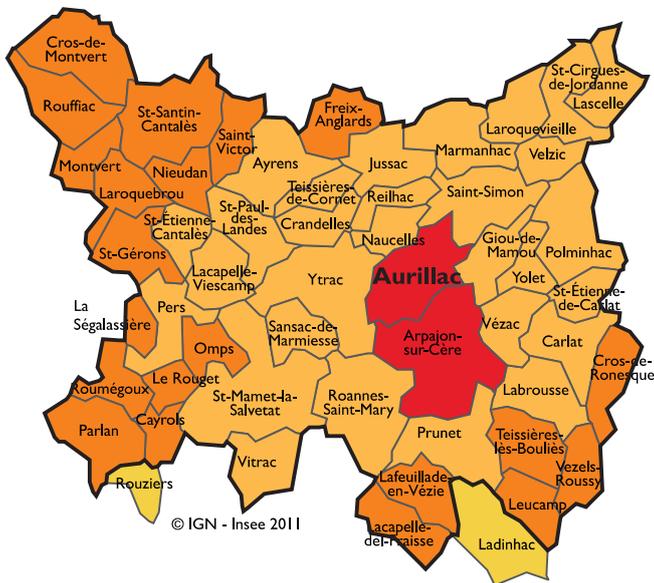
Grande aire urbaine de Moulins



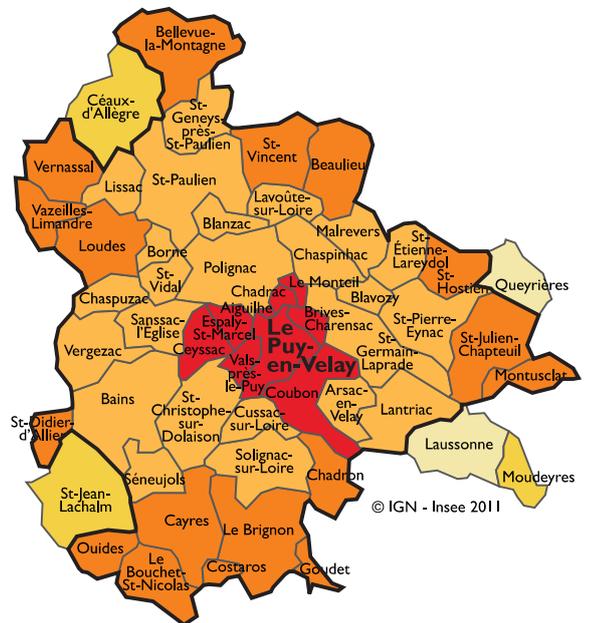
Grande aire urbaine de Montluçon



Grande aire urbaine d'Aurillac



Grande aire urbaine du Puy-en-Velay



Espace des grandes aires urbaines 2010

Grandes aires urbaines

- Grands pôles
- Couronnes des grands pôles
- En 1999 et 2010
- Depuis 2010

Communes multipolarisées des grandes aires urbaines

- En 1999 et 2010
- Depuis 2010
- Limite de grande aire urbaine

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2008